

Bulles ou climats, qui sera reconnu par l'Unesco ?

Dix ans après Saint-Émilion, deux régions viticoles françaises postulent pour leur inscription au patrimoine mondial par l'Unesco : la Champagne et la Bourgogne. Bourguignons et Champenois ont dû mener une profonde réflexion pour prétendre au fameux classement. Reportage dans les coulisses de ce long parcours.



Mettre des vignobles au rang du mont Saint-Michel, leur donner une aura planétaire, graver leur nom dans le marbre unescoien... L'idée est tellement géniale qu'on s'étonne de ne pas y avoir pensé plus tôt. Voilà dix ans cette année que la Jurade de Saint-Émilion a le privilège d'être classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco. Après elle, plusieurs sites ont suivi : le Haut-Douro et l'île Pico au Portugal, Tokaj en Hongrie, Lavaux en Suisse, etc. La vallée de la Loire a aussi fait l'objet du même classement, mais les vignobles sont inclus dans la zone, ils ne sont pas à proprement parler la raison du classement.

Les sites viticoles font partie de la catégorie « paysages culturels » créée en 1992 par l'Unesco. Paysage façonné par la main de l'homme en vue d'une production spécifique et, contrairement au cas des céréales, non essentielle, un vignoble est marqué par une culture, celle du plaisir et de l'art de boire. Cette formule a le mérite de rappeler que si le paysage disparaît, si le béton remplace le terroir, c'est autant de culture qui est perdue pour l'humanité.

Trois modèles français

La France pourrait donc disposer d'ici à quelques années de trois sites viticoles classés au patrimoine mondial, représentant justement trois modèles de production et d'économie viticoles que le monde nous envie. Bordeaux (avec Saint-Émilion pour porte-drapeau) et la notion de château : la Champagne entre maisons et vigneron : la Bourgogne et sa conception jusqu'au-boutiste du terroir incarnée dans le climat. Trois modèles cohérents, originaux et prospères qui inspirent de nombreux producteurs et metteurs en marché à travers le monde viticole.

Où en sommes-nous ? La plus avancée dans la rédaction du dossier, la Champagne attend une réponse imminente pour être, peut-être, présélectionnée. Une réponse qui sanctionnera un travail de longue haleine. « Nous nous sommes lancés dans l'aventure il y a trois ans, mais la Champagne est sur la liste indicative depuis 1999 », précise Émilie Landau, chargée de mission au sein de l'association Paysages de Champagne.

« Le champagne, c'est comme les pyramides, c'est universel. On s'étonne que ça n'y soit pas déjà. »

C'est grâce à elle que la Champagne s'est intéressée à l'idée. Au cours d'un stage à l'Unesco, elle découvre le patrimoine mondial et accède à la fameuse liste indicative, l'antichambre du sacro-saint classement (*voir encadré page suivante*)... Depuis 1999, le nom Champagne y figure sans qu'aucun Champenois ne s'en doute. Consciente de l'enjeu et animée d'un patriotisme régional de bon aloi, Émilie prévient l'interprofession. « Le champagne, c'est comme les pyramides, c'est universel. On s'étonne que ça n'y soit pas déjà », lui dit-on à l'Unesco. Il faut que sa région s'approprie cette candidature. Le comité interprofessionnel du vin de Champagne confie alors à Michel Guillard, spécialiste des paysages viticoles, une étude de faisabilité.

Première étape : délimiter la zone à classer. « Le vignoble champenois n'est pas homogène. C'est un archipel avec de gros morceaux de vignobles écartelés, des îlots et des villes, explique Michel Guillard.

La Champagne (ici la Côte des Blancs), ses coteaux, ses crayères, ses caves et ses bâtiments industriels pourraient bientôt appartenir au patrimoine mondial de l'humanité.

C'est pourquoi notre propos tient aussi dans le paysage souterrain : les crayères rémoises, les 300 kilomètres de galeries sous l'avenue de Champagne, à Épernay, les petites caves médié-

Le choix d'un site est éminemment politique. La qualité du bien ne suffit pas.

vales des Riceys. » Et Émilie Landau d'ajouter : « La zone inclut à la fois des paysages et un bâti urbain, c'est-à-dire aussi bien des coteaux que des crayères, des caves, des bâtiments d'élaboration du champagne. » Le point commun entre les sites de la zone, c'est la chaîne d'élaboration du vin, tel que le « génie champenois » l'a définie en trois siècles. Originalité : le caractère « industriel » de la Champagne n'est plus tabou, il est assumé. C'est même un avantage : la région est présentée comme un tissu industriel vivant, ce qui est rare. Si elle est retenue, la région pourra présenter sa candidature à l'Unesco en janvier 2010. Suivra une phase d'instruction d'un an et demi. L'inscription ultime sera donc consacrée au mieux à l'été 2011.

À quelques dizaines de kilomètres de là et à peu près à la même période, vers 2005-2006, Aubert de Villaine prend le premier conscience de l'importance du classement de la côte bourguignonne. Les énergies se mobilisent autour du cogestionnaire du domaine de la Romanée-Conti, qui devient naturellement président de l'Association pour le classement des Côtes de Nuits et de Beaune et des villes de Dijon et de Beaune. Grande différence avec la Champagne, la zone à classer est un continuum. Comment en définir l'unicité ? La notion de climat s'impose : « Notre dossier repose sur le modèle de production viticole propre à la Bourgogne qui consiste en un affinement

séculaire des terroirs. En nous concentrant sur la notion de climat, nous cherchons à définir la culture qu'elle a créée. » Pour ce qui est de la valeur universelle exceptionnelle, pas de problème. Le président dégage l'argument selon lequel « la viticulture de climat à la bourguignonne a fait florès dans le monde entier, de l'Alsace au Piémont, de l'Otago en Nouvelle-Zélande à la Yarra Valley en Australie. »

Pour les deux régions se dressent plusieurs obstacles sur le chemin de la reconnaissance. D'abord la surreprésentation française au sein du patrimoine mondial qui rend l'Unesco frileuse. À ce jour, la France compte parmi les pays les mieux dotés en sites classés. Du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais aux villes antiques de la Narbonnaise, la candidature au classement au patrimoine mondial est devenue un sport national !

Experts réticents

Autre obstacle, le statut controversé du vin dans notre société. Aubert de Villaine regrette « le climat d'ostracisme à l'encontre du vin » qui règne en France, face auquel il n'y a « pas de meilleure réponse que la réponse culturelle ». Pour Michel Guillard, « la principale difficulté est du côté français car le choix est éminemment politique. La qualité du bien ne suffit pas. » D'après lui, le même climat est perceptible au niveau de l'Unesco. Les experts seraient réticents à classer des paysages viticoles car ils redoutent que les régions ne se servent de cet argument pour promouvoir leurs boissons alcoolisées.

« Si nous ne sommes pas retenus en octobre 2009, nous postulerons à nouveau en 2010 », affirme Émilie Landau. « Notre motivation est surtout de montrer, de protéger et de transmettre notre modèle », déclare Aubert de Villaine. Qu'importent alors les retombées touristiques escomptées, difficiles à mesurer. En Champagne comme en Bourgogne, la candidature elle-même, quel qu'en soit le résultat, a donné lieu à une prise de conscience.

Pour devenir un site classé

Première étape : figurer sur la liste des sites du pays, secrètement rédigée par le Comité des biens, une émanation des ministères de la Culture et de l'Environnement. Être ensuite sélectionné comme le champion national et présenter un dossier. Le sésame tient en trois lettres : VUE, valeur universelle exceptionnelle. L'universalité atteste que l'intérêt du bien concerne l'humanité entière. Son caractère exceptionnel provient de ce qu'il est emblématique dans son genre ou unique. Et ce n'est pas fini ! Le classement n'est pas acquis. Il arrive qu'un bien soit déclassé si sa gestion laisse à désirer.